

Renseignements sur mutuelle

Par jco, le 30/10/2013 à 16:39

bonjour

j ai cotisé une mutuelle prélevé directement sur mon salaire que j ai jamais utilisé car je bénéficiais de la mutuelle de mon mari dernièrement j ai contacté cette mutuelle pour ds renseignements et j ai appris que j ai jamais été inscrit par mon employeur puis je demander à mon employeur de rembourser mes cotisations merci

Par moisse, le 30/10/2013 à 18:09

Bonjour,

Il faut demander à cette mutuelle un écrit, car il s'agit d'une fraude importante de l'employeur, si le défaut est volontaire.

Il faut donc demander à l'employeur ce qu'il en est, de régulariser la situation (il est à possible que l'adhésion soit obligatoire) et en tout état de cause récupérer les cotisations non reversées.